Challancin Prévention et Sécurité / Challancin Sécurité Industrielle	**Demande de congés**	Référence CPS-PER-SUI_004-2

Nous vous remercions de bien vouloir remettre pour validation, à votre responsable, cette demande de congés.

RAPPEL : Le code du travail dispose que l'ordre de départ ainsi que les dates des congés payés sont décidés par l'employeur (L3141-13).
Pour les congés estivaux (période du 1er juin au 30 septembre), vous vous trouvez dans l'obligation de nous communiquer votre demande de congés avant le **31 mars**. (Cette période de congés payés devra comprendre un minimum de 13 jour ouvrable et maximum de 24 jours ouvrables).
En dehors de la période estivale, votre demande de congés payés devra être formulée au moins 45 jours avant la date de départ souhaitée.
Dans tous les cas, vous êtes priés de communiquer vos dates à votre agence d'affectation par l'un des trois moyens suivants :
Courrier :
Fax :
Mail :

Je, soussigné(e), ☐ Monsieur ☐ Madame
N° de Matricule :
Site :

Souhaiterais prendre, dans les mesures où vous pourriez me les accorder :
☐ Congés payés ☐ Congés sans solde ☐ Congés maîtrise

☐ Autorisation d'absence ☐ Repos Compensateur ☐ Congés ancienneté 20-30 ans

☐ Congés paternité et d'accueil de l'enfant ☐ Evènements familiaux (mariage, naissance, décès)

☐ RTT

Du : Au :
ou
Le : de h à h

Je reprendrai mon travail le :

Fait le : Visa du salarié :

Validation du Responsable

Crédit de jours de CP restants au jour de la demande	
Nombre de jours demandés	
Crédit de jours de CP restants	
Repos compensateur	

Absence accordée : ☐OUI ☐NON

Motif de refus :

☐Attestation de congés à faire

Date : Nom et visa du responsable :